

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 127-2016
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.621

Déposée le: 07.06.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Augstburger (Gerzensee, UDC) (porte-parole)
Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)
Pfister (Zweisimmen, PLR)
Oester (Belp, UDF)
Schneider (Diessbach b. Büren, UDC)
Fischer (Meiringen, UDC)
Löffel-Wenger (Münchenbuchsee, PEV)

Cosignataires: 42

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 1130/2016 du 19 octobre 2016
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Vote point par point**

Chiffre 1 : rejet
Chiffre 2 : adoption et classement
Chiffre 3 : rejet



Renforcer la formation professionnelle et piloter efficacement la formation tertiaire

Le Conseil-exécutif est chargé de garantir que la formation professionnelle soit traitée sur un pied d'égalité avec la formation tertiaire pour ce qui est des conditions générales et des moyens financiers, et de s'assurer que les fonds alloués à la formation soient utilisés de manière judicieuse et ciblée. Pour ce faire, il doit veiller

1. à augmenter les taxes universitaires ;

2. à concevoir un système de contribution progressif qui prévoit que les taxes d'études augmentent, ou plus exactement doublent, après que le double de la durée normale du cursus a été atteint ;
3. de fixer des taxes d'études plus élevées pour les personnes au bénéfice d'une première formation.

Développement :

Au moment de choisir un métier et de se lancer dans la formation correspondante, devraient primer la capacité et les chances de s'insérer sur le marché de l'emploi et non les réflexions d'ordre financier à court terme. Cela vaut en particulier pour le canton, qui se situe dans le segment inférieur pour ce qui est des taxes d'études moyennes pratiquées.

Les incitations financières visant à encourager les jeunes de s'engager sur la voie universitaire remontent à une époque depuis longtemps révolue, quand les études étaient réservées aux enfants issus de familles aisées et qu'il n'existait pas encore de durée normale de cursus. Aujourd'hui, la situation sociétale et économique est tout autre. Nombreux sont ceux et celles qui optent pour des études dans une haute école parce qu'à court terme, c'est le moyen le plus simple et le plus avantageux de décrocher un diplôme. La formation professionnelle risque d'être reléguée au second rang, celle-ci étant souvent associée à des coûts élevés. Le système de formation duale, qui a pourtant fait ses preuves, est mis en péril. S'il prévoit des passerelles entre la formation professionnelle et l'université, l'inverse se révèle plus ardu, tant il est difficile pour un diplômé universitaire sans expérience professionnelle d'exercer un métier concret, par manque de pratique mais aussi parce que les entreprises ne peuvent plus se permettre, pour des raisons d'efficacité, de devoir d'abord former des collaborateurs sur une longue période. A fortiori lorsque ceux-ci réclament des salaires plus élevés, au motif qu'ils ont fait des études.

Si l'on ne tient pas compte des entités publiques et parapubliques, qui absorbent une grande partie des diplômés en lettres et en sciences sociales, les entreprises ont besoin de bons spécialistes dotés de compétences proches de la pratique et non de généralistes qui doivent d'abord encore acquérir des connaissances techniques approfondies. Or il semble de plus en plus attrayant d'enchaîner les semestres et les types d'études plutôt que d'entrer sur le marché de l'emploi. Il incombe aux politiques de corriger les effets pervers du système et de veiller à ce qu'au moment de choisir un métier, les jeunes se concentrent sur la formation professionnelle ainsi que sur les chances de s'insérer sur le marché du travail et acquièrent les compétences demandées au quotidien dans les entreprises. Sans compter que cela permettrait de lutter contre le manque de main-d'œuvre qualifiée tant débattu.

Le faible taux de chômage des jeunes et la capacité d'innovation de la Suisse résultent d'une politique prévoyante. Pour pérenniser cette situation, il faut prendre les mesures qui s'imposent, à plus forte raison dans un canton comme le nôtre qui, s'il veut se développer, doit donner les impulsions dont les entreprises et l'économie ont urgemment besoin.

Réponse du Conseil-exécutif

Les auteurs de la motion demandent au Conseil-exécutif de garantir que la formation professionnelle soit traitée sur un pied d'égalité avec la formation en haute école ainsi que de créer des conditions générales équitables pour ces deux types de formation, en augmentant les taxes

d'études à l'Université de Berne. Selon le développement de la motion, le fait qu'il « semble de plus en plus attrayant d'enchaîner les semestres et les types d'études plutôt que d'entrer sur le marché de l'emploi » constitue une condition générale inéquitable. Les auteurs de la motion estiment qu'il incombe à l'Etat de corriger les effets pervers du système, faute de quoi la formation professionnelle risque d'être reléguée au second rang.

Le Conseil-exécutif souligne que la formation professionnelle et la formation en haute école sont toutes deux indispensables à la prospérité sociale et économique de notre pays et qu'elles ne doivent pas être mises en concurrence. Il faut plutôt continuer de renforcer au mieux ces deux types de formation. Dans sa réponse à la motion 200-2015, le Conseil-exécutif a déjà expliqué qu'en Suisse la politique est à tous les niveaux (Confédération et cantons) caractérisée par le fait que l'Etat intervient le moins possible dans le choix d'une profession et d'une carrière. Pouvoir choisir soi-même sa formation est un gage de motivation et la meilleure manière de garantir l'intégration économique et sociale des individus, tout en permettant de pourvoir aux besoins en main-d'œuvre qualifiée. La qualité et la capacité d'innovation de la Suisse ne peuvent être maintenues et renforcées que par des personnes motivées dans toutes les professions. Tenter d'axer le choix professionnel, qui est un choix personnel, sur les besoins apparents du marché du travail actuel par le biais de mesures étatiques irait à l'encontre du modèle de réussite suisse, lequel est basé sur la responsabilité individuelle. Par ailleurs, le marché du travail change constamment en fonction des évolutions sociétales, économiques et technologiques. Il est donc très difficile de prévoir aujourd'hui quelles formations devraient être suivies par combien de personnes pour que les besoins du marché du travail futur puissent être couverts et que notre pays continue d'être prospère.

Les études en haute école ne constituent en aucun cas « le moyen le plus simple et le plus avantageux [à court terme] de décrocher un diplôme » (cf. développement de la motion) : la formation gymnasiale et les d'études de bachelor et de master subséquentes durent au total entre huit et dix ans. Durant cette période, la plupart des étudiants et étudiantes sont dans une situation financière tendue et doivent en parallèle passer des examens exigeants à une cadence soutenue afin d'achever leur formation avec succès. D'après une étude de l'Office fédéral de la statistique (OFS), 75 pour cent des étudiants et étudiantes en université travaillent en marge de leurs études pour pouvoir subvenir à leurs besoins¹. Dans ces conditions, il n'y a aucune raison pour que le choix d'effectuer une formation universitaire soit influencé par des « réflexions d'ordre financier à court terme », comme l'affirment les motionnaires.

Les études universitaires offrent par ailleurs de bonnes chances sur le marché du travail : alors que le taux de chômage moyen en Suisse s'élève à 4 pour cent, seuls 3,6 pour cent des titulaires de master sont sans emploi un an après la fin de leur formation². Ce taux passe même à 2,5 pour cent cinq ans après la fin des études.

La réussite des personnes titulaires d'un diplôme universitaire sur le marché du travail ne porte aucunement atteinte à la demande en titulaires d'un diplôme professionnel, ce d'autant plus que les professions concernées sont rarement en concurrence directe. En outre, le taux de maturité gymnasiale ne s'élève qu'à 18 pour cent dans le canton de Berne. Si l'on ajoute la maturité professionnelle, un tiers des personnes nées la même année termine leur formation secondaire par

¹ OFS, *Conditions d'études et de vie dans les hautes écoles suisses. Rapport principal de l'enquête 2013 sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s*, Neuchâtel 2015.

² BFS, *Enquête longitudinale auprès des personnes diplômées des hautes écoles en 2010*, Neuchâtel 2016.

l'obtention d'une maturité. Cette forte sélection vise avant tout l'aptitude des personnes concernées à suivre des études en haute école.

Plus de deux tiers des jeunes optent pour la formation professionnelle. Cette valeur élevée est très stable depuis quelques années et ne permet pas de conclure que le système de formation duale est en péril. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée touche différentes professions et souvent justement des professions qui requièrent des études en haute école. Selon les prévisions de l'OFS également, rien ne laisse penser que la formation professionnelle va perdre en importance ces prochaines années. D'après un scénario moyen, le nombre d'apprentis et d'apprenties va certes légèrement diminuer en 2018 et en 2019 suite au recul du nombre d'entrées dans le secondaire II, lequel est lié à la démographie, mais il devrait de nouveau augmenter de 5,5 pour cent d'ici à 2024³.

Dans l'ensemble, notre système de formation permet dans une large mesure de garantir que tous les individus soient formés selon leurs capacités et leurs souhaits et aient de bonnes chances de trouver un emploi.

Le Conseil-exécutif prend position comme suit en ce qui concerne les différents points abordés dans la motion :

Point 1

Les auteurs de la motion demandent que les taxes d'études à l'Université de Berne soient augmentées afin que la formation professionnelle soit traitée sur un pied d'égalité avec la formation universitaire.

Le Conseil-exécutif rejette cette idée et doute qu'une telle mesure permette d'atteindre l'objectif visé par les motionnaires.

Le cadre régissant le montant des taxes d'études est prescrit par la loi car il s'agit du prix de la participation financière des étudiants et étudiantes (ou de leurs parents) aux études voulu par les instances politiques. Les considérations relatives à l'augmentation des taxes dans le cadre légal doivent toujours tenir compte de la situation à l'échelle nationale (les taxes prélevées par l'Université de Berne se situent dans la moyenne suisse), de la pratique des autres hautes écoles du canton (haute école pédagogique et haute école spécialisée) ainsi que des effets secondaires probables.

Augmenter fortement les taxes d'études pourrait fragiliser la compétitivité de l'Université de Berne et engendrer des pertes financières pour le canton, étant donné que les étudiants et étudiantes pourraient choisir de s'immatriculer dans une autre université suisse ou étrangère. Ces pertes seraient dues non seulement à la diminution des recettes issues des taxes d'études, mais aussi à la baisse des recettes bien plus élevées provenant de l'accord intercantonal universitaire, sur la base duquel les cantons d'origine des étudiants et étudiantes participent aux frais de formation à l'Université de Berne. Parallèlement, la hausse des taxes d'études entraînerait des dépenses supplémentaires pour le canton dans le domaine des subsides de formation car il devrait toujours garantir des chances équitables d'accès aux études supérieures conformément à la Constitution. De plus, en fonction des modalités d'application choisies, augmenter les taxes d'études présente le

³ OFS, *Perspectives de la formation. Scénarios 2015-2024 pour le système de formation*, Neuchâtel 2015.

risque que les jeunes s'endettent et ne puissent plus effectuer d'études qu'en contractant des prêts élevés, comme c'est le cas aux Etats-Unis. Il faut également tenir compte du fait qu'une telle augmentation peut, dans de nombreux cas, aller à l'encontre de l'intention des motionnaires en entraînant une prolongation des études ou avoir un effet négatif sur les performances des étudiants et étudiantes puisque beaucoup d'entre eux devraient accroître les revenus provenant de leur activité annexe.

Ces effets ne sont pas souhaitables d'un point de vue tant sociétal que purement économique (cf. aussi point 2). Sous l'aspect de la qualité également, il n'est pas judicieux que des personnes qui sont aptes à suivre des études universitaires et qui désirent le faire optent pour une formation professionnelle uniquement parce qu'elles n'ont pas les moyens de financer de telles études.

Par conséquent, augmenter les taxes d'études ne permettrait pas, directement ou indirectement, de renforcer la formation professionnelle. Le Conseil-exécutif propose donc le rejet du point 1.

Point 2

Les auteurs de la motion demandent que les taxes d'études soient progressives, c'est-à-dire qu'elles augmentent, ou plus exactement doublent, après que le double de la durée normale du cursus a été atteint.

Les motionnaires constatent à juste titre que les études en haute école ont radicalement changé depuis l'introduction de la durée normale. De nos jours, il est très difficile de poursuivre des études indéfiniment. L'objectif est que les études soient intenses et menées à bien. En vertu de l'article 39, alinéa 2 de l'ordonnance sur l'Université, les personnes qui étudient pendant plus de douze semestres sans obtenir de diplôme s'acquittent d'une taxe universitaire de 1500 francs pour le treizième semestre. Le montant de la taxe double à chaque semestre supplémentaire. Cet article est en vigueur depuis 2015 et appliqué par l'Université. La motion est donc déjà réalisée sur ce point.

Point 3

Les auteurs de la motion demandent que les personnes au bénéfice d'une première formation paient des taxes d'études plus élevées.

Le Conseil-exécutif estime qu'une telle mesure envoie un mauvais signal : l'interdisciplinarité et la diversité de savoirs sont cruciales pour renforcer la capacité d'innovation de notre pays et faciliter le processus décisionnel. Les nouvelles perspectives et questionnements ne donnent pas seulement des impulsions essentielles pour la recherche, mais permettent aussi de trouver des solutions de qualité aux problèmes rencontrés dans le monde professionnel. C'est pourquoi il ne faut pas placer des obstacles supplémentaires sur la voie des personnes qui entament un deuxième cursus au prix d'un grand engagement personnel. Empêcher et compliquer l'acquisition de qualifications supplémentaires et d'un solide bagage de formation ne contribue en aucun cas à la prospérité d'un pays. Les personnes hautement qualifiées peuvent travailler de manière flexible et interdisciplinaire et participent en règle générale dans une large mesure au bien-être de la société grâce à l'étendue et à la profondeur de leur savoir.

Par ailleurs, le nombre de personnes qui effectuent un deuxième cursus est très restreint, ce qui n'est pas étonnant au vu de la difficulté que cela représente. Selon des statistiques de l'Université

de Berne, chaque année, environ 1 pour cent des personnes ayant effectué un bachelor ou un master à l'Université de Berne entament par la suite de nouvelles études. Cela correspond à moins de 50 étudiants et étudiantes par an. Les cursus multiples ne constituent donc en aucun cas un phénomène courant et n'engendreraient que peu de recettes supplémentaires pour l'Université si les taxes étaient augmentées pour les personnes concernées.

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif propose le rejet du point 3.

Destinataire

- Grand Conseil